



CONVENTION DE FORMATION

Expert de Justice

2019

ENTRE

La Compagnie Régionale des Experts de Justice près la Cour d'Appel de BESANCON

10 Ter rue de Trey 25000 BESANCON

Organisme de formation, déclaré sous le numéro, N° 43 25 02 445 25 auprès de la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi de Franche-Comté, représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel BALANDIER, et dénommé dans ce qui suit « La Compagnie », d'une part

Et

Madame / Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Expert inscrit sur la liste de la COUR D'APPEL de BESANCON ou candidat ayant sollicité l'inscription sur la Liste, dénommé dans ce qui suit « LE STAGIAIRE » d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : La Compagnie met à la disposition des experts ou des futurs experts un programme de Formation dont un exemplaire est annexé à la présente convention.

Article 2 : La Formation sera dispensée par des Magistrats, par des Avocats, par des Experts ou des intervenants extérieurs justifiant d'une ancienneté et d'une expérience suffisante.

Article 3 : Les formations seront dispensées au **Palais de Justice de Besançon, 1 rue Mégevand, salle modulable, 1^{er} étage**, ou en tout autre lieu adapté, selon le nombre de participants.

Article 4 : Le stagiaire s'engage à suivre la formation figurant à l'Annexe mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 5 : Les dates indiquées sur l'Annexe sont des dates de principe. En cas d'indisponibilité d'un Formateur, le module pourra exceptionnellement être reporté à une autre date.

Article 6 : Le coût des modules de base composant le programme de Formation 2018 se décompose ainsi :

PROGRAMME DE FORMATION EJ 2019			
	Cocher les cases correspondantes à vos choix		
	Membre Compagnie		Non membre Compagnie
Module 1/2journée du 22 Mars 2019	60 €	<input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>
Module 1/2 journée du 7 juin 2019	60 €	<input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>
Module 1/2 journée du 11 Octobre 2019	60 €	<input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>
Module pratique journée du 20/09/19	250 €	<input type="checkbox"/>	400 € <input type="checkbox"/>
Module pratique 1/2 journée du 15/11/19	60 €	<input type="checkbox"/>	90 € <input type="checkbox"/>
TOTAL			

Que le stagiaire règle par chèque ou virement bancaire lors de son inscription, à l'ordre de la Compagnie des Experts de Justice

N° IBAN COMPAGNIE : FR76 3000 3003 2600 0509 4478 224, BIC ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Article 7 : Si le stagiaire n'assiste pas à l'une quelconque des séances auxquelles il s'est inscrit, le coût correspondant restera acquis à la Compagnie.

Article 8 : A l'issue de la Formation, une attestation sera délivrée au stagiaire sur avis du Conseil de la Formation.

Article 9 : Le stagiaire déclare comprendre et être informé que l'inscription sur la liste des experts relève d'une décision souveraine des magistrats de la Cour d'appel. Il est avisé que la formation qui lui est dispensée par la Compagnie Régionale des Experts de Justice de Besançon est susceptible de nourrir son dossier d'inscription en attestant le suivi de certains modules, sanctionné par un test de sortie. Toutefois, la Compagnie Régionale des Experts de Justice ne saurait être tenue pour responsable d'un éventuel refus d'inscription du candidat, puisque, ainsi qu'elle le répète, elle n'a aucun rôle dans la décision d'inscription ou de refus d'inscription.

Article 10 : Si l'expert le souhaite, il doit gérer seul et directement sa prise en charge auprès d'un organisme concerné en préparant, avant le début de la formation, une demande préalable de prise en charge d'une action de formation, en rappelant le N° d'agrément de notre organisme qui est le suivant : **43 25 02 445 25**

Fait à Besançon, leen deux exemplaires originaux

La Compagnie

Le Stagiaire